



Flash Info

Commune de Nassogne

Revue périodique d'informations | n° 55 | Janvier 2021





Au sommaire

Le mot du bourgmestre	3
Le collège et le conseil communal	4
Annuaire des services de l'administration communale	5-7
Hommage à Philippe Magnus	8
Etat-civil du 1 ^{er} août au 31 décembre 2020	9
Constitution d'une réserve de recrutement de puéricultrices pour les crèches communales	10
Engagement d'un employé d'accueil et administratif pour l'Office du Tourisme	11
Permis de conduire: quand faut-il le remplacer ?	12
Carte EID avec empreintes digitales	13
Message du conseil de fabrique Harsin-Chavanne-Charneux	14
Réduction sur votre facture d'eau en cas de chômage économique	15
Consignes à respecter en période hivernale	15
Yes we plant: 4000 km de haies et 1 million d'arbres pour la Wallonie	16
Grippe aviaire - Confinement des volailles et des oiseaux	17
Aides financières pour les systèmes d'épuration individuelle	18
Plastiques agricoles: nouvelles consignes de tri	18
Les langes dans les déchets organiques ? Non, non, non !	19-20
Collecte P+MC en porte à porte dès octobre 2021	20
Familles zéro déchets - Appel à candidature pour la saison 2	21
Tous engagés pour l'énergie durable et le climat	21
Pari Energie: facilitez-vous la rénovation énergétique	22
L'électroculture expliquée par Eric Legrand	23-24
Ouverture d'une épicerie coopérative bio & locale à Nassogne	25
Violence conjugale et intrafamiliale - Les services d'aides	26
Le CPAS peut vous aider	27
La maison des aînés de Forrières	27
Quand solidarité rime avec plaisir	28
Répertoire des activités sportives et de bien-être	29-30
L'agenda	31-33
La magie de Noël s'est emparée de l'entité	34



De l'espoir pour 2021

« Gestes barrières, confinement, cluster, commerces essentiels, ... » résonnent à nos oreilles quotidiennement. Autant de termes insoupçonnés qui nous sont devenus familiers ces derniers mois. Cette terrible année 2020 a chamboulé notre façon de vivre. La virulence de cette pandémie nous a tellement envahis que tout gravite autour de cela: adopter des comportements nouveaux, être sur nos gardes à chacune de nos rencontres, ...

Rares sont les foyers qui ont été épargnés, beaucoup ont été affectés jusqu'à la perte d'un être cher, avec en surplus l'impossibilité d'exprimer son soutien en ces moments difficiles.

Si ce climat impacte nos relations, ne versons pas pour autant dans la déprime et le découragement. Nous pouvons saluer l'investissement exemplaire du personnel hospitalier et médical qui mérite tout notre respect, les actes de solidarité avec la confection et la distribution des masques, les services pour assurer les courses ou les déplacements, ... Autant de comportements exemplaires et bien d'autres rencontrés sur notre commune, dont nous pouvons nous montrer fiers.

Chacun à son niveau aborde différemment la vie, relativise en fonction des événements. Quelles que furent les circonstances en 2020 et quelles que soient celles qui nous attendent en 2021, restons confiants en nos capacités et en celles de tous ceux qui donnent le meilleur d'eux-mêmes par leur engagement. Adoptons des comportements plus respectueux, intelligents et collaboratifs. Il nous faudra encore de l'énergie et de la persévérance pour passer les mois à venir.

En cette période de l'année, il est de coutume de se souhaiter une bonne année et une bonne santé. En mon nom, au nom des membres du conseil communal et du CPAS, et de l'administration, je vous souhaite se voir concrétiser en 2021, pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers, toutes vos attentes et colmater autant que faire se peut tous les dommages subis en 2020.

*Marc Quirynten,
Bourgmestre*



— COLLÈGE ET CONSEIL COMMUNAL —



<p>Marc QUIRYNEN - Bourgmestre (I.C.N - cdH) 084/21.14.32 • 0498/36.48.14 marc.quirynen@hotmail.com</p> <p>Attributions: Police et sécurité • Service population • Etat civil • Relations extérieures • Associations patriotiques • Urbanisme et aménagement du territoire • Finances • Agriculture • Gestion de la forêt.</p>	<p>André BLAISE - 1^{er} échevin (I.C.N - cdH) 084/21.05.49 • 0478/88.33.45 blaisean@msn.com</p> <p>Attributions: Administration • Statut du personnel • Sports • Mobilité et sécurité routière • Jeunesse • Santé et bien-être • Logement • AIS • Famennoise • GAL Romana • Gestion du hall omnisports de Nassogne.</p>
<p>Marcel DAVID - 2^{ème} échevin (I.C.N - non apparenté) 084/34.44.53 • 0479/22.52.56 • davidmarcel@skynet.be</p> <p>Attributions: Travaux y compris en forêt • Distribution d'eau • Contrat de rivière • Gestion du personnel ouvrier • Bâtiments publics • Cimetières (gestion des concessions) • Gestion de la salle Saint-Pierre de Grune.</p>	<p>José DOCK - 3^{ème} échevin (I.C.N - cdH) 084/22.23.47 • 0476/27.29.05 • jose.dock@gmail.com</p> <p>Attributions: Tourisme • Géopark • Massif de la Grande Forêt de St-Hubert • Communication et digitalisation • Rénovation rurale • PCDR • Patrimoine • Aînés • Développement économique • Emploi • ALE • Gestion de la maison de village de Forrières.</p>
<p>Marie-Alice PEKEL - 4^{ème} échevin (I.C.N - MR) 084/34.43.34 • 0471/95.29.62 fb778101@skynet.be</p> <p>Attributions: Environnement • PCDN • Propreté et embellissement des villages et des cimetières • Convention des maires (efficacité énergétique) • Culture • Gestion de la salle La Petite Europe de Bande.</p>	<p>Florence ARRESTIER - Présidente CPAS (I.C.N - cdH) 084/21.42.14 • 0472/62.11.57 flo.arrestier@hotmail.com</p> <p>Attributions: CPAS • Enseignement et personnel attaché • Accueil extra-scolaire • Petite enfance • Gestion de la Maison Rurale de Nassogne et de la Maison de village de Masbourg.</p>
<p>Vincent PEREMANS - Conseiller (I.C.N - cdH) 084/34.49.79 • 0475/75.24.28 vincent.peremans@gmail.com</p>	<p>Philippe LEFEBVRE - Conseiller (Ensemble - PS) 084/22.20.60 • 0475/69.27.66 phlefebvre@skynet.be</p>
<p>Christine BREDA - Conseillère (Ensemble - PS) 0497/02.22.50 - christine.breda@hotmail.be</p>	<p>Véronique BURNOTTE - Conseillère (Indépendante - Ecolo) 084/44.55.16 • 0473/76.92.06 • vburnotte@gmail.com</p>
<p>Bruno HUBERTY - Conseiller (Ensemble - MR) 084/34.50.79 • 0477/68.16.64 garagehubertyb@hotmail.com</p>	<p>Jean-François CULOT - Conseiller (I.C.N - non apparenté) 084/34.49.43 • 0473/93.03.82 fc382380@skynet.be</p>
<p>Jérémy COLLARD - Conseiller (I.C.N - non apparenté) 0471/77.18.10 • jerm6950@gmail.com</p>	<p>Lynda PROTIN - Conseillère (I.C.N - cdH) 0474/61.05.97 • linda.protin@bpost.be</p>
<p>Johanna COLMANT - Conseillère (Ensemble - MR) 0472/87.75.86 • j.colmant@gmail.com</p>	<p>Charline KINET - Conseillère (DcM - non apparentée) 0492/87.30.87 • charline.kinet@nassogne.be</p>
<p>Sophie PIERARD - Conseillère (Ensemble - non apparentée) 084/38.77.38 • 0478/59.94.51 • sopierard@gmail.com</p>	<p>Charles QUIRYNEN - Directeur général 084/22.07.63 • charles.quirynen@nassogne.be</p>

— LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE —

Administration communale - Place Communale - 6950 Nassogne
084/22.07.50 • info@nassogne.be • www.nassogne.be

🕒 Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous l'après-midi.
Possibilité de rendez-vous jusque 18h le mercredi.

Le 1^{er} samedi du mois, sauf juillet et août: de 9h à 12h (permanence du service population).

En raison de la situation sanitaire, l'accès aux services de l'administration communale est jusqu'à nouvel ordre uniquement possible sur rendez-vous.

Nous vous invitons à prendre contact, par téléphone ou par mail, avant tout déplacement.

Le port du masque est obligatoire et les consignes d'hygiène et de distanciation sociale devront également être respectées lors de votre visite.

Bourgmestre QUIRYNEN Marc 084/22.07.60 Secrétariat: REUMONT Yvette 084/22.07.58	Gestion des salles LECOMTE Sabrina 084/22.07.52
Directeur Général QUIRYNEN Charles 084/22.07.63	Informatique BOLLE Fabian 084/22.07.47
Chef de bureau administratif PAQUET Quentin 084/22.07.42	Marchés publics HERNANDEZ Julie (fournitures/services) 084/22.07.54 HENQUINET Nathalie (travaux) 084/22.07.49
Receveur régional MAQUET Jacqueline 084/22.07.59	Petite enfance MOSSAY Claire 0495/54.82.65 Crèche « Les Bisounours » 084/38.96.12 Crèche « Les P'tites Chouettes » 084/36.75.36
Agriculture HENQUINET Nathalie 084/22.07.49	Plan d'urgence et intervention NANGNIOT Catherine - PLANU 084/22.07.68
Animation aînés GROSJEAN Anne-Catherine 084/22.07.46 Maison des aînés (mardi et jeudi, 14h-17h) 084/43.38.61	Population/Etat-civil LECOMTE Sabrina 084/22.07.52 NANGNIOT Catherine 084/22.07.68 THIRION Josée 084/22.07.55
Animation jeunesse BIYIK Abdurrahman - Animateur de rue 0473/73.57.77	Proxibus HERNANDEZ Julie 084/22.07.54
Bibliothèque DEMELENNE Sandra 084/37.95.03 DUMONT Amélie 084/37.95.03	Recettes SCHMITZ Bernadette 084/22.07.48
Communication / Site Internet VANDORPE Peggy 084/22.07.67	Ressources humaines LEBRUN Katy (administration) 084/22.07.61 ANDRE Nicole (enseignement) 084/22.07.62
Comptabilité BOLLE Fabian 084/22.07.47 HERNANDEZ Julie 084/22.07.54 PIRLOT DELPHINE 084/22.07.57	Sport BIYIK Abdurrahman 0473/73.57.77
Energie BERTRAND Laura 084/22.07.53	Taxes et redevances LEBRUN Katy 084/22.07.61 FOURNY Justine 084/22.07.59
Enseignement LECOMTE Olivier - Directeur Ecoles de la Lomme (Bande, Forrières, Lesterny) 0474/86.65.78 BANDE Olivier - Directeur Ecoles de la Wamme (Ambly, Grune, Harsin, Nassogne) 0471/26.85.32	Tourisme (Office Communal du Tourisme) 084/22.15.58
Environnement BERTRAND Laura 084/22.07.53	Travaux HENQUINET Nathalie (administration) 084/22.07.49 PIERARD Stéphane - Chef travaux 084/22.07.69 LAMBERT Benoit - Chef des ouvriers 0496/35.20.19 Service des eaux (garde 24 h/24) 0474/27.94.58
Forêt SCHMITZ Bernadette 084/22.07.48	Urbanisme ARNOULD Laurence - CATU 084/22.07.45 HENQUINET Nathalie (logement) 084/22.07.49

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières

Présidente: ARRESTIER Florence - 084/21.42.14

Directrice générale: CHABOT Caroline - 084/37.03.90

- 🕒 Du lundi au vendredi, sur rendez-vous: 084/37.03.90 (uniquement le matin).
Permanences chauffage (sans rendez-vous): mardi et jeudi, de 9h à 11h30.

En raison de la situation sanitaire, l'accès aux services du CPAS est jusqu'à nouvel ordre uniquement possible sur rendez-vous.

LAVOIR SOCIAL LES LAVANDIERES

Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières

084/45.67.00

- 🕒 Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE)

Rue des Alliés, 44 (étage) - 6953 Forrières

BENTZ Benoit - 0476/03.44.57 (tous les jours de la semaine de 9h à 16h)

ale.nassogne@skynet.be

- 🕒 Mardi : de 9h à 12h et sur rendez-vous.
Vendredi : de 9h à 12h et sur rendez-vous.

ZONE DE POLICE FAMENNE-ARDENNE



Accueil zonal de Marche-en-Famenne

Rue des Trois Bosses - 6900 Marche-en-Famenne - 084/31.03.11

- 🕒 7 j/7, 24 h/24



Police Locale

Poste de police de Nassogne

Rue Haute Voie de Marche, 5 - 6950 Nassogne - 084/21.06.09

- 🕒 Lundi, mercredi et vendredi, de 8h à 12h. **En raison de la situation sanitaire, les bureaux de proximité sont temporairement fermés au public.**

Un rendez-vous peut être pris avec votre agent de quartier:

Ambly • Forrières • Lesterny: Delphine DELBROUCK - 0470/86.04.78

Bande • Grune • Harsin • Chavanne • Charneux: Mikaël GEORGE - 0470/17.30.03

Nassogne • Masbourg • Mormont: Denis CHARLIER - 0470/86.04.79

Intervention urgente: formez uniquement le 101 ou 112.

1 MENU À OPTION POUR
2 NUMEROS D'URGENCE

En danger ?

1 Appelez le 112 ou le 101 et Ecoutez le message

2 Faites votre choix

1 ou **2**

3 Restez en ligne

112 101

www.112.be

.be

BIBLIOTHEQUE/LUDOTHEQUE COMMUNALE

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne
084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com

🕒 Mardi, de 9h à 16h • Mercredi, de 14h à 19h • Jeudi, de 13h à 17h •
Vendredi, de 17h à 19h • Samedi, de 13h à 17h (16h le dernier samedi du
mois) • Juillet/août: fermé vendredi et samedi.

**En raison de la crise sanitaire, la bibliothèque fonctionne pour une durée
indéterminée uniquement en service "Take Away"**

- Passez votre commande par téléphone ou mail.
- Les bibliothécaires vous fixent un rendez-vous dans les jours à venir et préparent
votre lot selon les disponibilités. Attention, les demandes des lecteurs se
présentant à la porte ne seront pas traitées !
- Au moment prévu, venez, ouvrez la porte... votre paquet est là.



OFFICE COMMUNAL DU TOURISME

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne
084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be

🕒 Hors vacances scolaires: du vendredi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h.
Pendant les vacances scolaires: du mardi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h.
Les jours fériés: de 9h à 12h et de 13h à 16h.
Fermé les lundis et les 01/01, 01/11, 11/11 et 25/12.



CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE

Rue de Lahaut, 3 - 6950 Nassogne
084/21.49.08 - info@ccnassogne.be - www.ccnassogne.be

🕒 De 9h à 13h et de 14h à 17h30.



RECYPARC

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne
084/21.06.83 - www.idelux.be

🕒 Eté (du 1^{er} mai au 31 octobre): du lundi au vendredi de 13h à 19h ;
samedi de 9h à 18h.
Hiver (du 1^{er} novembre au 30 avril): du lundi au vendredi de 12h à 18h ; samedi de 9h à 18h.
Fermé le dimanche et les jours fériés légaux.



Ma commune m'informe



Via le site internet: www.nassogne.be



Via la page **facebook: Commune de Nassogne**



Via la **newsletter hebdomadaire** envoyée par mail chaque lundi
(inscription sur www.nassogne.be).



Via **BE-Alert** en cas d'urgence (inscription sur www.be-alert.be).



Via le **Flash info** trimestriel distribué en toutes-boîtes.

BIENVENUE A NOS NOUVELLES COLLEGUES

L'administration communale a récemment procédé au recrutement de deux employés administratifs à mi-temps. Les heureuses élues ont rejoint l'équipe le 1^{er} décembre 2020.



Delphine PIRLOT
Service comptabilité



Justine FOURNY
Service taxes et redevances

Hommage à Philippe Magnus

Le Covid a eu raison de lui. Et pourtant, il s'est battu comme toujours, que ce soit sur les terrains de sport ou dans tout ce qu'il entreprenait.

Ce vendredi 18 décembre, l'ensemble du personnel communal, ouvriers, employés, techniciennes de surface, enseignants, personnel du CPAS, ainsi que les édiles communaux ont voulu être présents pour lui rendre un dernier hommage.

Il est vrai que le décès de Philippe Magnus, très connu sous son surnom de Pélon, a provoqué un vif émoi.

Philippe était entré à la commune de Nassogne le 1^{er} juillet 1986 pour travailler en forêt. Au fil des années, il est devenu ouvrier polyvalent et remplaçant du contremaître.

Philippe était un agent toujours souriant avec un sens du service, un souci du travail bien fait, une pointe d'humour et un cœur à l'égard de tous.

Le bourgmestre lui a rendu hommage en écrivant: «Quelqu'un de bien, serviable, attentionné, intelligent, toujours positif, une conscience professionnelle hors du commun ... une manne de qualités ! ».

Philippe était également connu et apprécié dans le milieu sportif. Il a joué au football dans différents clubs de la région dont Forrières, Han-sur-Lesse, Nassogne et Bure. Il a continué sa carrière sportive en jouant au tennis de table à Forrières et à Nassogne et jouait également au tennis.

L'ensemble de la commune de Nassogne pleure un collègue, un ami, un être très attachant. En ces circonstances très compliquées, tous ont voulu partager la peine de Joëlle, son épouse, et de ses deux filles, Charlotte et Anaïs.

Au revoir Philippe,
Salut Pélon.



— ETAT-CIVIL DU 1^{ER} AOÛT AU 31 DÉCEMBRE 2020 —

NAISSANCES

13/08/2020	GHELDOF Rose de Harsin	27/10/2020	DE VILLE DE GOYET Téo d'Ambly
14/08/2020	BAUDINE Hector de Lesterny	29/10/2020	ORBAN Célestin d'Ambly
29/09/2020	BOREUX Lenna de Forrières	12/11/2020	JAMAR Chelsey de Bande
18/10/2020	DORVAL Kirten de Masbourg	16/11/2020	BALCI Selim de Nassogne
19/10/2020	COOLS Léa de Harsin	30/11/2020	REUMONT Adèle de Grune
20/10/2020	PEETERS Lyam de Harsin	29/12/2020	BENTZ Marcelin de Bande

MARIAGES

29/08/2020	MIGNON Sheryll et DUBOIS François de Bande
05/09/2020	DUMONT Nina et MICHIELS John-John de Bande
19/09/2020	DENIS Annette et VOLVERT Pascal de Nassogne
03/10/2020	SERET Stéphanie et TANGHE Yohan de Bande
03/10/2020	JIBET Kadija et HOLTZHEIMER Jean-Marie de Harsin
03/10/2020	THEMANS Noémie et BOSSOUW Quentin de Forrières
16/11/2020	VAN HOUTTE Magali et PLANCKAERT Francesco de Lesterny
19/12/2020	POCHET Héloïse et RENAULT Bertrand de Masbourg
21/12/2020	PATERNOSTRE Elodie et AZEVEDO PRUDENTE Eduardo d'Ambly
31/12/2020	JACOB Manon et COLLARD Geoffrey de Grune

DECES

04/08/2020	LALLEMAND Michelle, veuve de HALIN Guy, de Nassogne
08/08/2020	MOTTET Raymonde, veuve de LAMBERT Louis, de Nassogne
10/08/2020	MAQUET Charlotte de Nassogne
18/08/2020	DE DECKERE Luc de Bande
22/08/2020	REMACLE Paul, époux de CHOQUE Vinciane, de Nassogne
25/08/2020	KARALI Mustafa, époux de TURKOGULLARI Saziye, de Nassogne
06/09/2020	CORNELIS Jean, veuf de SCHELKENS Nicole, de Nassogne
13/09/2020	GUISSARD Jean de Bande
20/09/2020	HEUZER Yvonne, veuve de ROQUET Jean, de Nassogne
21/09/2020	ANSELOT Jeanine de Nassogne
28/10/2020	BLAISE Yvonne, veuve de BATTER Roger, de Nassogne
27/11/2020	PIERRE Michel, époux de ROME Alice, de Nassogne
29/11/2020	DENIS Rolande, veuve de MASSON Aimé, de Harsin
03/12/2020	CHERRY Franz, époux de MASOIN Françoise, de Bande
04/12/2020	LAFFINEUR Denise de Forrières
12/12/2020	MAGNUS Philippe, époux de ROBERTY Joëlle, de Forrières
23/12/2020	SIMON Aimé, époux de LONHAY Viviane, de Grune
23/12/2020	DOUCET Lionel de Nassogne
28/12/2020	DODION Ghislaine, veuve de DEFOY Joseph, de Nassogne

CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT DE PUÉRICULTRICES (H/F/X) POUR LES CRÈCHES COMMUNALES

- ✓ La durée de la réserve est de deux ans renouvelable pour une fois deux ans.
- ✓ Traitement: échelle de traitement D2.



Conditions pour la constitution de cette réserve

- Etre citoyen ou non de l'Union Européenne (pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis de travail).
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Jouir des droits civils et politiques.
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer.
- Etre titulaire du brevet de puéricultrice, du brevet d'auxiliaire familiale et sanitaire.
- Etre en possession du passeport APE au moment de l'engagement.
- Réussir un examen de recrutement.
 - **Epreuve pratique: mise en situation permettant d'évaluer les aptitudes.**
 - **Epreuve orale : conversation permettant d'évaluer les aptitudes et un entretien approfondi qui permet d'évaluer la personnalité et les motivations à exercer la fonction.**

Seuls les candidats ayant réussi l'épreuve pratique participeront à l'épreuve orale.

Minimum requis: 50 % dans chaque épreuve et 60% au global.

La commission de recrutement, telle que prévu aux statuts administratif et pécuniaire, établira un classement des candidats. La commission de recrutement se compose de la directrice des milieux d'accueils communaux, un membre de l'ONE, un membre du Collège, le chef de bureau administratif, du Directeur général qui en assure en outre le secrétariat. Les organisations syndicales ainsi que les conseillers communaux seront invités à assister à la procédure d'examen en tant qu'observateurs.

Candidatures

Les candidatures seront adressées, sous pli recommandé à la poste ou déposé contre accusé de réception, à Monsieur le Bourgmestre, Place communale à 6950 Nassogne pour le 15 février 2021 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Elles seront accompagnées des documents suivants :

- un curriculum vitae détaillé,
- un extrait du casier judiciaire n°1 daté de moins de 3 mois,
- une copie des certificats, diplômes et autres titres demandés par les conditions de recrutement.

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les formes d'envoi exigées ne sont pas acceptés. Les candidatures seront examinées par le Directeur général afin de déterminer celles qui correspondent aux conditions fixées ci-avant. Les candidats non retenus de même que les candidats convoqués à la première épreuve seront informés par simple courrier.

Le descriptif de fonction détaillé est disponible sur www.nassogne.be.

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ D'ACCUEIL ET ADMINISTRATIF (H/F/X) À MI-TEMPS APE POUR L'OFFICE DU TOURISME

- ✓ Contrat à durée déterminée de six mois renouvelable.
- ✓ Traitement: échelle de traitement D6.

Conditions de recrutement

- Remplir les conditions de nationalité telles que prévues dans la législation belge pour les emplois dans le secteur public.
- Etre ressortissant ou non de l'Union européenne.
Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers.
- Etre âgé(e) de 18 ans au moins.
- Jouir des droits civils et politiques.
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer.
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Avoir une connaissance approfondie du néerlandais.
- Etre en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court.
- Etre dans les conditions A.P.E.
- Réussir un examen de recrutement, qui se compose de la manière suivante :

→ **La première épreuve est destinée à évaluer les motivations, les connaissances générales et professionnelles des candidats et leur niveau de raisonnement. Elle se présente sous la forme d'un examen écrit, reprenant une première épreuve de traduction d'un texte de langue néerlandaise et une seconde sur les connaissances théoriques dans les matières liées au métier.**

Pour être admis à la seconde épreuve, le candidat devra avoir obtenu 60 %.

→ **La seconde épreuve se présente sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission** et qui permet :

- d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc. ;
- de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé ;
- d'évaluer ses compétences en analysant formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir;
- d'évaluer son niveau en néerlandais et en anglais ;
- d'évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif ;
- d'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques.

Les lauréats devront également avoir obtenu 60 % à cette seconde épreuve.

Candidatures

Les candidatures seront adressées, sous pli recommandé à la poste ou déposé contre accusé de réception, à Monsieur le Bourgmestre, Place communale à 6950 Nassogne pour le 31 janvier 2021 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

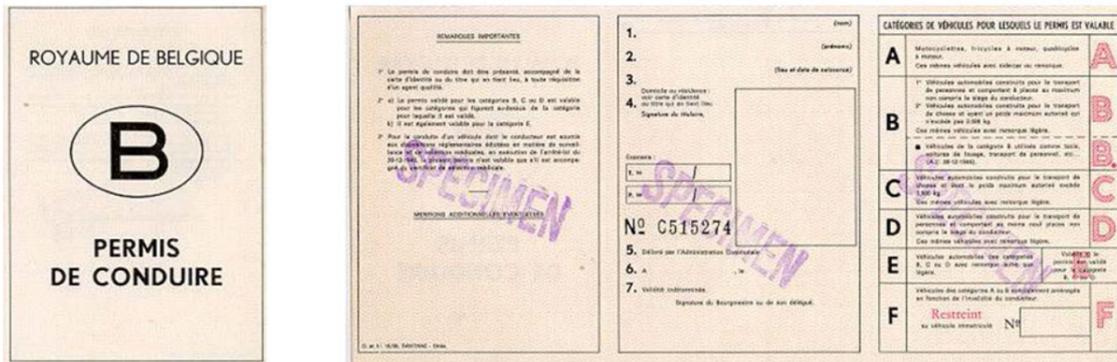
Elles seront accompagnées des documents suivants: un curriculum vitae détaillé, un extrait du casier judiciaire n°1 daté de moins de 3 mois, une copie des certificats, diplômes et autres titres demandés par les conditions de recrutement. Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les formes d'envoi exigées ne sont pas acceptés.

Le descriptif de fonction détaillé est disponible sur www.nassogne.be.



— PERMIS DE CONDUIRE: QUAND FAUT-IL LE REMPLACER ? —

Modèle non européen (modèle délivré entre 1967 et 1988)



Ce modèle de permis de conduire est à remplacer ! Pourquoi ? Il s'agit d'un modèle non européen, unilingue français ou néerlandais, et où certaines catégories ne sont pas indiquées.

Modèle "Communautés européennes"



Pour ces permis, il n'y a aucune obligation de les remplacer avant 2033 SAUF:

- en cas de perte ou de vol du permis de conduire ;
- lorsque le permis de conduire est détérioré, illisible ou détruit ;
- lorsque la photographie du titulaire n'est plus ressemblante.

Modèle "carte bancaire"



Ces permis ont une validité de 10 ans.

Tout le monde est tenu de respecter la date de fin administrative de son permis de conduire et de demander à temps son renouvellement.

Attention, aucune convocation ne vous sera envoyée !

Votre permis n'est plus valable ou expire bientôt ?

Prenez contact avec l'administration communale pour le renouveler:

084/22.07.50

Le délai pour obtenir un nouveau permis de conduire est normalement de 3 à 4 jours ouvrables.

— CARTE EID AVEC EMPREINTES DIGITALES —

La carte d'identité électronique (C.I.E.) avec empreintes digitales (pour les ressortissants Belges), se généralise. Lorsque vous devrez renouveler votre carte, celle-ci sera automatiquement munie de ce changement.

La carte d'identité électronique a une nouvelle matrice (nouveau lay-out) qui remplace celle datant de 2002. Elle satisfait ainsi aux règles internationales strictes qui ont pour but d'accroître l'efficacité des contrôles d'identité. La nouvelle carte est donc un document de voyage encore plus sûr et plus universel.

Quelques changements importants



→ La nouvelle carte eID reprend les empreintes digitales. Ce nouvel élément est ajouté afin de renforcer la lutte contre la fraude à l'identité. Les empreintes digitales figurent uniquement sur la puce sans contact de la carte (pas de banque de données centrale) et sont sécurisées. Seules les instances compétentes peuvent lire la puce sans contact. L'intégration des empreintes digitales est conforme au règlement européen 2019/1157 du 20 juin 2019 qui oblige les États membres à inclure les empreintes digitales sur leurs cartes d'identité.



- La photo se trouve à gauche et non plus à droite.
- Une image perforée de la photo figure à l'arrière de la carte.
- La puce de contact se trouve à l'arrière de la carte, ce qui nécessite d'insérer la carte d'une autre manière dans le lecteur de carte.
- La mention de la nationalité n'est plus « BELGE » mais « BEL », conformément aux normes ICAO.
- La carte a une autre nuance de couleurs.

Votre carte d'identité approche la fin de sa période de validité ?

Vous recevrez bientôt une convocation dans votre boîte aux lettres afin de vous rendre à l'administration communale où les empreintes des index de chaque main seront prises pour être stockées dans la puce sans contact de la nouvelle eID.

Les empreintes mêmes ne sont conservées que durant le temps nécessaire à la fabrication et à la délivrance de la carte d'identité (maximum 3 mois). Les données seront détruites et effacées au terme de ce délai.

En cas de déclaration de perte, de vol ou de destruction de la carte, celle-ci sera aussi remplacée par un exemplaire avec empreintes digitales.

Vous ne devez donc pas demander de nouvelle carte eID avec empreintes tant que vous disposez encore de votre ancienne carte et que celle-ci est toujours valable.

Tarif des documents d'identité à partir du 1^{er} janvier 2021

C.I.E. adultes et étrangers (cartes E, E+, F, F+)	20,10 €
C.I.E. et titre de séjour contenant des données biométriques pour étrangers	20,40 €
C.I.E. adultes et étrangers - Procédure d'urgence (J+1)	105,60 €
Kids-card (enfant)	8,30 €
Kids-card - Procédure d'urgence (J+1)	95,90 €
Carte d'identité enfant étranger de moins de 12 ans en carton	1,25 €

MESSAGE DU CONSEIL DE FABRIQUE DE HARSIN-CHAVANNE-CHARNEUX

Le conseil de fabrique de Harsin-Chavanne-Charneux et les paroissiens de ces villages souhaitent remercier chaleureusement l'administration communale de Nassogne pour les travaux d'assainissement réalisés durant de nombreuses semaines en l'église de Charneux.

L'église de Charneux a été fermée entre le 20 mars et 20 août 2020. Les messes dominicales, habituellement célébrées en alternance à Chavanne et à Charneux, ont toutes eu lieu à Chavanne jusqu'au 4^{ème} dimanche du mois d'août.



Travaux réalisés par les ouvriers communaux

- ✓ Enlèvement de la partie pourrie des plafonnages muraux.
- ✓ Réparation du toit.
- ✓ Réalisation d'un nouveau plafonnage.
- ✓ Restauration de l'étanchéité des châssis de fenêtres.
- ✓ Remise en peinture des murs, des colonnes et du plafond (ce qui n'était pas prévu mais devenu nécessaire à cause du nouveau plafonnage !).
- ✓ Nettoyage final de toutes les traces de chantier.

La fabrique a aussi remplacé le vieux tapis de sol sous l'autel par un nouveau.

Nous avons maintenant une très belle église rayonnante de clarté et de propreté !

Profitant de cette réfection importante de l'édifice, la fabrique d'église a voulu redonner de belles couleurs à 4 statues recouvertes uniformément de jaune terne de la tête aux pieds. Il s'agit des statues de Saint-Antoine, patron de l'église, de Saint-Joseph, du Cœur sacré de Jésus et du Cœur sacré de Marie.

C'est John Roose, originaire d'Harsin, qui a réalisé ces magnifiques ouvrages.



Le 10 octobre, nous aurions voulu lancer une invitation à venir contempler ces travaux importants réalisés de mains de maîtres et surtout à en admirer les beaux résultats. En raison des mesures sanitaires, cette initiative n'a pas pu se concrétiser.

Dès lors, nous souhaitons exprimer ici toute notre reconnaissance envers les autorités communales, le service travaux, spécialement les deux ouvriers qui ont réalisé ce travail colossal de manière très professionnelle, et également John Roose pour son formidable travail d'artiste.

Par ailleurs, nous rejoignons de ce fait une des priorités définies par l'Unité Pastorale: la fierté du patrimoine de notre (petite) église au milieu du village !

RÉDUCTION SUR VOTRE FACTURE D'EAU EN CAS DE CHÔMAGE ÉCONOMIQUE

Les personnes qui subissent une réduction de revenus suite à un chômage économique temporaire en raison de la crise du Covid-19 peuvent à nouveau demander l'indemnité visant à réduire la facture d'eau octroyée par la Région wallonne.



Cette intervention forfaitaire est fixée à 40 € par ménage.

L'unique condition est qu'un membre du ménage bénéficie d'une réduction de revenus suite à un chômage économique temporaire (partiel ou total) en raison de la crise du Covid-19, entre novembre 2020 et mai 2021.

La demande doit être faite au nom du chef de famille, même si c'est un autre membre du ménage qui est concerné. Pour autant que les personnes soient bien dans les conditions requises pour en bénéficier, ce montant sera déduit de leur prochaine facture d'eau.

Les demandes peuvent être introduites jusqu'au 31 mai 2021 et doivent être adressées par e-mail à katy.lebrun@nassogne.be ou par courrier à l'administration communale - Place Communale, 2 - 6950 Nassogne. Les dossiers incomplets ou erronés ne seront pas enregistrés.

- ✓ Formulaire de demande disponible en ligne sur www.nassogne.be ou sur simple demande auprès de l'administration communale.
- ✓ Joindre une attestation de votre organisme de paiement d'allocations de chômage.

— CONSIGNES À RESPECTER EN PERIODE HIVERNALE —

La convivialité et le respect des autres sont des valeurs importantes. Dans cette optique, nous souhaitons rappeler, en cette période hivernale, les consignes importantes à respecter, telles qu'énoncées dans le règlement général de police:

- Les trottoirs couverts de neige ou de verglas doivent être balayés ou rendus non glissants.
- Les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles surplombant la voie publique doivent être enlevées.
- Par temps de gel, il est interdit de déverser, de faire ou laisser couler de l'eau sur la voie publique.
- Il est interdit à tout riverain de rejeter la neige sur les parties déneigées de la chaussée telle que définie dans le code de la route.
- Il est défendu de circuler sur la glace des canaux, bassins, étangs et cours d'eau.



La Commune met en oeuvre tous les moyens adéquats pour assurer dans les meilleurs délais une circulation sécurisée des piétons et des automobilistes: salage des routes, déneigement des voiries, ...

Vous comprendrez toutefois que les équipes d'épandage et de déneigement ne peuvent être sur les 250 km de voiries communales en même temps et que priorité est donnée à certains axes: routes de liaisons, chemins empruntés par les bus TEC, accès aux écoles et crèches, voiries en pente, ...

Merci aux habitants de faciliter le travail des ouvriers de la voirie en posant des gestes citoyens: rangement des véhicules, dégagement des entrées de garage, courtoisie réciproque, ...

Les services communaux restent à votre disposition pour étudier les problèmes éventuels qui pourraient survenir: 0496/35.20.19 (service de garde).



Le Gouvernement wallon s'est fixé un objectif ambitieux, planter 4.000 km de haies ou 1 million d'arbres avant la fin de la législature: un pari fou ?

Des centaines de participants, citoyen.ne.s, associations, agriculteurs.trices, entreprises, écoles et organismes publics ont déjà décidé de s'engager pour sauver la biodiversité en Wallonie, en plantant des haies ou des arbres. Serez-vous des leurs ?

Pourquoi planter des haies et des arbres ?

- ✓ Ils favorisent la biodiversité car ils constituent à la fois des refuges et des voies de communication pour les espèces: oiseaux, insectes, petits mammifères, etc.
- ✓ Ils permettent de rendre notre territoire plus résilient face aux changements climatiques: ils peuvent modérer le risque d'inondation en limitant l'érosion et en stabilisant les berges des rivières. Une haie abritera les cultures et prairies du soleil, du vent ou des intempéries.
- ✓ Ils structurent les espaces et diversifient nos paysages.
- ✓ Leurs tailles peuvent être utilisées comme du bois de chauffage ou comme une nouvelle source de revenus.
- ✓ Ils fixent une part importante de carbone: utile quand on sait que la Wallonie entend réduire de 55 % les gaz à effet de serre d'ici 2030.



Je veux planter... Comment faire les bons choix ?

L'idéal est de planter une haie vive et accueillante pour la nature. Il faut donc privilégier un alignement varié d'arbres et d'arbustes indigènes. Le nombre d'espèces composant la haie, sa largeur, sa hauteur et sa longueur influencent son potentiel d'accueil pour la nature.

Les aides pour faire les bons choix ne manquent pas !

Rendez-vous sur le site www.mahaie.be. Cet outil permet, en quelques clics, de trouver inspiration et conseils pour la composition d'une haie répondant à vos objectifs et dont les espèces sont adaptées à votre région.

Besoin d'un coup de pouce ?

- **La Wallonie soutient la plantation de haies vives, de taillis linéaires et d'alignements d'arbres.** L'entretien des arbres têtards et la plantation d'arbres fruitiers sont également subventionnés. Le montant de la subvention est calculé sur une base forfaitaire réglementée variant selon le type de plantation.
- **La commune de Nassogne a signé une convention avec 3 sociétés (France-Agri sprl, M. Florian Dumont et Atelier environnement asbl) dans laquelle elle s'engage à participer au financement de la taille des haies ainsi que des travaux d'élagage pour les privés, agriculteurs et associations de protection de la nature relevant de la commune.** Le tarif HTVA de 54 €/heure est ainsi réparti entre l'administration communale (24 €) et le client privé (30 €)

J'ai participé !

Vous avez récemment enfilé vos bottes et planté sur votre terrain ? Parlez de votre réalisation sur le site de « Yes we plant » ! Vos plantations seront ajoutées aux compteurs du site qui renseigne les plantations depuis septembre 2019. Votre plantation et/ou témoignage inspirera d'autres personnes à rejoindre le mouvement.



Vous êtes un amoureux de la nature et vous souhaitez agir en sa faveur au sein de votre commune ?

Rejoignez le groupe de bénévoles motivés du Plan Communal de Développement de la Nature (PDCN) !

Pour plus d'infos, contactez l'éco-conseillère communale:
Laura Bertrand - 084/22.07.53 - laura.bertrand@nassogne.be

GRIPPE AVIAIRE - CONFINEMENT DES VOLAILLES ET DES OISEAUX

Depuis le 15 novembre 2020, le ministre de l'agriculture, sur avis de l'AFSCA, impose des mesures strictes à tous les éleveurs de volailles ainsi qu'à tous les détenteurs particuliers de volailles et d'oiseaux en Belgique. Il s'agit des colombophiles mais aussi de toute personne qui élève des poulets ou des oiseaux d'ornement dans son jardin.

- **Tous les détenteurs de volailles(*) doivent confiner ou protéger (avec un filet) leurs animaux. Cela vaut également pour les particuliers qui, par exemple, ont un poulailler. Il faut, si possible, mettre les abreuvoirs et les mangeoires à l'intérieur ou, si ce n'est pas possible, protéger le parcours extérieur avec un filet.**
- **Les rassemblements de volailles tels que les marchés, les expositions, les concours, les foires, ... sont momentanément interdits dans le cadre des mesures sanitaires. Dès que les mesures Covid permettront à nouveau l'organisation de tels événements, des règles plus strictes entreront en vigueur.**

L'objectif des mesures est en premier lieu de protéger au maximum vos animaux contre la grippe aviaire. Le virus de la grippe aviaire se transmet facilement par contact avec des oiseaux sauvages ou avec leurs excréments. Les mesures préventives visent à garder les oiseaux sauvages hors de votre poulailler.

Lorsqu'une augmentation de la mortalité ou tout autre symptôme lié à la maladie est constaté, il est indispensable de contacter immédiatement le vétérinaire.



L'AFSCA souligne qu'il n'y a aucun risque en ce qui concerne la consommation de viande de volaille et d'œufs. Vous pouvez donc continuer à utiliser les œufs de vos animaux sans aucun problème!

Les mesures imposées le 01/11 pour les exploitations professionnelles sont bien entendu toujours d'application. Un aperçu des mesures est disponible sur le site web de l'AFSCA:

<http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>

Qu'est-ce que la grippe aviaire ?

L'influenza aviaire ou grippe aviaire est une maladie virale très contagieuse, à laquelle probablement toutes les espèces avicoles sont sensibles. Il n'y a pas d'indication scientifique qui indique que ce virus soit nocif pour l'homme. La nature des symptômes et l'évolution de la maladie dépendent du caractère pathogène de la souche virale, de l'animal concerné, de l'environnement et d'autres infections éventuelles. La contamination de la volaille peut se faire par le biais de contacts directs avec des animaux malades, ou par exposition à du matériel contaminé, comme du fumier ou des caisses sales. Une contamination peut aussi se propager via l'air, sur des distances relativement courtes.

Si vous découvrez un oiseau sauvage (espèces aquatiques) mort dans la nature signalez-le via le numéro gratuit 0800/99777 de manière à éventuellement permettre une investigation rapide. Il est recommandé d'éviter de toucher ces oiseaux afin de ne pas propager le virus.

(*) toutes les volailles, à l'exception des ratites. Le confinement des ratites est en effet difficile d'un point de vue pratique et est source de problèmes de bien-être animal. De plus, le risque de transmission de ces oiseaux est assez faible compte tenu de leur nombre limité en Belgique.

Vous disposez d'un système d'épuration individuelle (SEI) ou d'une microstation ?

Savez-vous que des aides financières existent pour l'entretien des SEI, la vidange des boues et la réhabilitation des SEI ?

En 2018, la Wallonie a mis en place la « GPAA », entendez la « Gestion Publique de l'Assainissement Autonome ». Objectif ? Garantir le bon fonctionnement des systèmes d'épuration individuelle (SEI) en soutenant les particuliers dans leurs obligations. Financée par le coût véritable assainissement (CVA) payé pour chaque m³ d'eau consommé, la GPAA est coordonnée par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) avec le support sur terrain des Organismes d'Assainissement Agréés, dont IDELUX Eau en province de Luxembourg.

Les services de la GPAA

- ✓ Intervention financière fixée à maximum 120 € HTVA par entretien (pour les SEI ≤ 20 EH). Ces entretiens permettent de vérifier le bon fonctionnement du système et de remplacer les pièces défectueuses. Pour un SEI ≤ 20 EH, l'entretien doit être réalisé tous les 18 mois.
- ✓ Prise en charge de 100 % du coût de vidange des boues (le vidangeur transmet directement la facture à la SPGE).
- ✓ Primes à la réhabilitation des SEI installés depuis au moins 15 ans. Dans ce cas, la prime est de maximum de 1.000 € et est plafonnée à 70 % TVAC du coût de la réhabilitation du système.

Que faire pour bénéficier de ces services ?

- ✓ Complétez le formulaire de demande de contrôle disponible sur www.idelux.be > Eau > Comment faire contrôler sa station ?
- ✓ Une fois le formulaire complété reçu, IDELUX Eau vous informe de la date et de l'heure auxquelles le contrôle de fonctionnement de votre système d'épuration individuelle sera effectué. Ce contrôle est gratuit pour les SEI installés avant le 1^{er} janvier 2018. Pour les SEI installés après cette date, le contrôle vous coûtera 168 € HTVA.
- ✓ Dès l'attestation de contrôle favorable obtenue, vous bénéficiez des services de la GPAA.

>>> Plus d'info

- Site d'information sur la GPAA: www.gpaa.be.
- Plateforme de gestion et de suivi des systèmes d'épuration individuelles (SEI): <https://sigpaa.spge.be>.
- Un conseiller en environnement d'IDELUX Eau répond à vos questions par téléphone au 063/23.18.11.



Le recyclage des plastiques agricoles rencontre aujourd'hui d'importantes difficultés tant d'un point de vue recyclage que financier. Afin d'en diminuer les coûts et de maintenir ce service, IDELUX Environnement a dû définir de nouvelles consignes pour la collecte de vos plastiques agricoles, en vigueur dès février 2021.

Désormais, les consignes de tri sont différentes selon la période de collecte. Pensez-y dès aujourd'hui !

Ces nouvelles dispositions impliquent une réorganisation dans votre exploitation agricole. Il est en effet essentiel de trier ces déchets correctement dès qu'ils sont produits. Le succès de cette collecte dépend exclusivement du respect des consignes de tri.

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > plastiques-agricoles

Jeunes parents, grands-parents, personnel de la petite enfance (puéricultrices, accueillantes, institutrices maternelles, infirmières, ...), ce changement de consigne vous concerne.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les langes sont à jeter dans les déchets résiduels ...

Car dans les déchets organiques, c'est ... zéro plastique !



Aujourd'hui, les langes sont composés ... de plastique !

Ces dernières années, la composition des langes (au niveau des absorbants) a fortement évolué. Les fabricants ont en effet remplacé la cellulose (matière naturelle biodégradable) par des matières plastiques super absorbantes (non biodégradables).

Si, auparavant, il y avait un intérêt à jeter les langes d'enfants dans les déchets organiques, aujourd'hui ce n'est plus du tout le cas, bien au contraire. Les langes doivent dorénavant être jetés dans le côté gris du duobac ou conteneur « déchets résiduels ».

Pour le compost, c'est important

Nos déchets organiques (restes de repas, épluchures, petits déchets de jardin, essuie-tout, papiers et cartons souillés par de la nourriture...) sont en effet biométhanisés et transformés en compost. Ce compost est utilisé en agriculture pour enrichir la terre. IDELUX Environnement souhaite que ce compost soit le plus pur possible afin de préserver les sols. Le personnel technique d'IDELUX travaille quotidiennement à améliorer cette qualité en adaptant les techniques de broyage et de tamisage, en surveillant les paramètres du compost (température, humidité...). En fin de process, le compost produit est analysé par un laboratoire indépendant. Mais pour arriver à un compost exempt de plastique, la seule solution 100 % efficace reste un « tri à la source », c'est-à-dire chez nous, irréprochable !

Les litières biodégradables, les sacs à pain, les essuie-tout, les cartons à pizza... dans les déchets organiques ? Oui, oui, oui !

Si le plastique nuit à la biométhanisation, les déchets biodégradables tels que les litières en copeaux de bois, les sacs à pain en papier, les essuie-tout, les cartons à pizza... sont eux bénéfiques au procédé car ils sont source de carbone. Ils sont donc à jeter dans les déchets organiques.

Vous voulez une astuce ? Utilisez vos sacs à pain dans votre poubelle de cuisine pour emballer vos épluchures et vos restes de repas. C'est plus propre, plus facile et bon pour la biométhanisation.

Questions fréquentes

Que dois-je faire en tant que ménage ?

Nous vous conseillons d'adapter la poubelle de salle de bain et celle de la chambre de bébé. Prévoyez une poubelle « déchets résiduels » adaptée à la quantité de langes que votre bébé produit. Pour les flacons en plastique, mettez-les de côté. Ce sont des « emballages PMC » recyclables. Ils sont donc à déposer au recyparc.

Que dois-je faire en tant que gardienne d'enfants ou responsable d'une crèche ?

Votre collectivité produira dorénavant plus de déchets résiduels et moins de déchets organiques. Vous devez donc prévoir des sacs ou des conteneurs résiduels en suffisance. Si besoin, n'hésitez pas à contacter les conseillers d'IDELUX Environnement (063/23.19.87) qui se tiennent à votre disposition pour vous aider dans cette transition (conseils, visuels pour les poubelles de tri, affiches et flyers de sensibilisation pour les parents...).

Cela va-t-il coûter plus cher ?

Vous utilisez un duobac ? Pas de changement pour vous, le coût d'un kilo de déchets est le même qu'il soit du côté organique ou du côté résiduel. Vous utilisez des conteneurs monobac ? Il faudra adapter vos conteneurs résiduels et organiques en conséquence. La commune peut vous renseigner sur les modalités d'obtention et les coûts des différents conteneurs.

Les langes lavables sont-ils une alternative ?

Oui, certainement, l'utilisation de langes lavables est plus écologique et aussi plus économique. Cela permet d'éviter 850 kg de déchets par enfant en deux ans et demi ! Côté budget, le calcul est simple: de 1.350 € à 2.250 € pour les langes jetables contre de 800 € à 1.200 € pour la version lavable tout inclus (achat des langes, lavage et voiles de protection inclus). Et les versions modernes sont bien plus faciles à utiliser que les langes de nos grand-mères.

>>> Plus d'info: www.idelux.be > Déchets



COLLECTE P+MC EN PORTE À PORTE DÈS OCTOBRE 2021

À partir d'octobre 2021, les emballages PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) ne seront plus collectés via les recyparcs, mais toutes les deux semaines en porte-à-porte via le sac bleu.

D'autres emballages en plastique viendront les rejoindre: ravers de margarine, pots de yaourt, sachets, barquettes...

IDELUX Environnement devrait ainsi collecter 23 kg d'emballages par an et par habitant, soit 13 kg de plus qu'actuellement.

Quels sont les emballages « P+MC » ?

Cette nouvelle collecte concernera les emballages appelés « P+MC » décrits ci-dessous:

- ✓ les emballages en Plastique : les bouteilles et les flacons, mais aussi, et c'est cela le « + », les barquettes et les ravers en plastique, les pots de fleurs, les films, les sacs et sachets en plastique... ;
- ✓ les emballages Métalliques : cannettes, ravers en alu, boîtes de conserve ;
- ✓ les Cartons à boissons.

Pourrais-je toujours déposer ces emballages au recyparc ?

Non, les recyparcs n'accepteront plus les emballages « PMC », les sacs et films en plastique, les pots de fleurs et les barquettes de repiquage.



>>> Plus d'info sur www.idelux.be > collecte-des-emballages-pmc

FAMILLES ZÉRO DÉCHETS

Appel à candidature pour la saison 2 du défi des Familles Zéro Déchet !

Vous souhaitez produire moins de déchets à la maison pour soulager votre poubelle, l'environnement et votre porte-feuille ? Venez relever le défi avec d'autres familles !



Au programme de cette aventure conviviale, des conseils et bons plans envoyés chaque semaine aux participants et un atelier pratique organisé par mois pour aborder en douceur et sans complexes les grandes thématiques de la démarche « Zéro Déchet » !

Pour qui ? Tous les habitants de la commune de Nassogne, individuellement ou en famille.

Quand ? Le défi de 6 mois aura lieu du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Où ? Les ateliers pratiques auront lieu principalement à Nassogne.

Combien ? C'est gratuit !

Quoi ? Compostage, cuisine anti-gaspi, brico-récup et Do It Yourself, produits d'entretien faits maison, etc. Les thématiques à aborder sont vastes et variées et pourront être ajustées selon les envies des participants.

**Prêts à relever le défi et à participer à la saison 2 ?
N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de notre éco-conseillère:
Laura Bertrand - 084/22.07.53 - laura.bertrand@nassogne.be**

TOUS ENGAGÉS POUR L'ÉNERGIE DURABLE ET LE CLIMAT



A travers la Convention des Maires, la commune de Nassogne s'engage à mettre en œuvre des politiques énergétiques durables et à œuvrer pour la transition écologique.

Le nouveau **Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC)** est bientôt finalisé, l'objectif sera alors de **réduire les émissions de CO₂ du territoire d'au moins 40 % pour 2030 !**

« A l'échelle de la commune de Nassogne, cela représente un objectif de réduction de 11.600 tonnes de CO₂ à l'horizon 2030, soit un équivalent d'une économie de 811 litres de fuel par habitant ! »

Pour créer ensemble la commune de demain, vous, citoyens, pouvez prendre part à une série d'actions dès aujourd'hui. Engagez-vous avec nous en intégrant le comité de pilotage du Plan Climat pour mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'énergie durable. Vous économiserez de l'argent et participerez à la construction d'une commune plus saine et plus agréable pour tous.

Pour plus d'infos
Laura Bertrand
084/22.07.53 - laura.bertrand@nassogne.be

— L'ÉLECTROCULTURE... expliquée par Eric Legrand —

Des techniques naturelles utilisant des ondes électromagnétiques et des champs magnétiques, partout présents autour de nous, sont gratuites, naturelles et intarissables.

C'est quoi l'électroculture ?

L'électroculture, c'est voir la nature sous l'angle électro-magnétique, magnétique et énergétique, et l'influence que les énergies ont avec le vivant et l'environnement. L'objectif sera de capter les énergies qui nous entourent pour les utiliser localement et interagir avec les plantes, avec pour objectif d'augmenter la croissance, la germination et la résistance aux maladies des végétaux.

Est-ce une utopie ?

Non ! Ceci est un domaine qui existe depuis des temps immémoriaux. On peut voir que c'était utilisé au temps des Egyptiens, au Moyen-Age avec les tours irlandaises d'énergie, au siècle des lumières avec un développement de l'électroculture active et maintenant, plus récemment, on voit aussi que l'électroculture (active et passive) est de plus en plus développée au potager et pour l'environnement.

Il faut savoir que l'électroculture se trouve dans les encyclopédies, dans les dictionnaires du début du 20^{ème} siècle et que le mot a été supprimé avec le passage à l'agro-industrie pétrochimique.

Comment fait-on pour utiliser l'électroculture ?

Il faut premièrement développer une vision complémentaire, c'est-à-dire comprendre avec un filtre supplémentaire la nature sous cet angle électro-magnétique. Voir par exemple que les arbres vont utiliser un phénomène d'électro-osmose (une différence de potentiel qui existe entre le sol et l'air et qui va aider la sève à monter dans les arbres). Comprendre aussi que les éclairs qui sont émis sur terre émettent des ondes Schuman qui sont bénéfiques pour le vivant et qui peuvent interagir avec nos systèmes. Voir que, dans le sol, il y a des réseaux énergétiques, des réseaux telluriques qui circulent et interagissent aussi avec le vivant, nos systèmes et l'environnement. Comprendre qu'il y a des ondes électromagnétiques qui nous proviennent d'autres terres et qui vont aussi interagir avec la vie.

Tous ces rayonnements sont en fait tout autour de nous. C'est comme quand j'écoute la radio dans ma voiture, les ondes sont en-dehors de ma voiture et je dois avoir l'antenne bien réglée pour les capter et pouvoir les entendre ensuite.

Toutes ces énergies nous entourent et, en électroculture, on va utiliser différents systèmes pour agir localement avec les végétaux, avec les semences ou avec les cultures.

Certaines techniques agissent plutôt localement et d'autres vont pouvoir rayonner sur des grandes superficies, sur 10 m, 100 m et voire plus. La boîte à outils de l'électro-cultivateur est réelle et très grande.

Exemples de techniques utilisées

Les pyramides peuvent être utilisées pour dynamiser les semences ou encore interagir avec des végétaux localement



Nubienne



Khéops

- Dynamiser des semences
- Conserver des aliments
- Dynamiser l'eau, le vin, aliments
- Stimuler l'élimination et la purification
- Générer de l'électricité
- Transmuter des éléments
- Générer des fréquences
- La santé et le bien-être
- Nettoyer les chemtrails dans l'atmosphère
- Fertiliser des hectares de terre
- Aider à la santé des animaux, poules, ...
- Aider à la méditation
- Augmenter la vitalité d'un lieu
- Neutraliser la radioactivité
- Générer des ions négatifs
- Outil de communication
- Purifier l'air environnant



Les tours Irlandaises d'énergie en ciment, basalte ou en argile basalte vont permettre localement de créer une tour remplie de roche volcanique. Cette roche va interagir avec le champ magnétique naturel terrestre et les oxydes de fer contenus à l'intérieur vont créer un autre champ magnétique local qui va interagir avec vos végétaux.

La roche volcanique, le basalte para-magnétique qui interagit a une force d'interaction avec le champ magnétique et pourra être épandu dans le sol ou utilisé pour créer d'autres antennes telles que des cônes qui peuvent être enterrés dans le sol.



Les antennes atmosphériques pourront être disposées dans le jardin, seules ou en connexion avec d'autres systèmes. Grâce aux différences de potentiel créées par les effets de piles entre les différents métaux, elle pourront favoriser les échanges d'électrons sol/air et air/sol et interagir ainsi avec les végétaux.

Les anneaux Lakhovsky vont permettre de favoriser la santé et le bien-être global des végétaux et leur résistance énergétique, ceux-ci basés sur les travaux de Georges Lakhovsky.

Don José Carmen nous montre le pouvoir de l'intention, l'influence de nos pensées, de l'intention sur les plantes et sur les végétaux.

On peut aussi utiliser des aimants, de la cire d'abeille ou encore différents métaux. Les aimants vont être utilisés, par exemple, sur des vignes où vous avez déjà des palissades en fil de fer galvanisé qui vont être disposées dans l'axe du champ magnétique. On peut renforcer le ferro-magnétisme de ces fils de fer galvanisés en mettant un aimant, ce qui va nous permettre d'interagir aussi assez facilement avec la vigne.



Anneau Lakhovsky

Antenne Ighina



Nous sommes de plus en plus nombreux à développer cette technique avec des résultats toujours plus intéressants, toujours plus impressionnants. J'ai en tête Richard Kiel ou encore Don José Carmen et leurs légumes géants. De plus en plus de personnes œuvrent maintenant dans l'électroculture du 21^{ème} siècle qui a été remise au goût du jour notamment grâce à l'ingénieur agronome Yannick Van Doorne.

Je suis heureux de vous présenter rapidement ces savoirs. Si vous voulez en savoir plus, il existe un tas de vidéos pour comprendre l'histoire de l'électroculture, comprendre les ondes, l'écologie électromagnétique, comment ça fonctionne et les différents systèmes pour expérimenter et mettre en œuvre chez vous, avec pour objectif d'avoir des récoltes plus grosses, des cultures en bonne santé et un environnement qui produit de la fertilité.

Photos essais: groseilliers et salades plantés en même temps dans les mêmes conditions



Anneau: 33 cm

Pyramide: 31 cm

Rien: 16 cm

Antenne galvanisée

Antenne Ighina

Rien

L'électroculture est là, elle a cette fonction, elle a ce rôle aussi. Honorer l'agriculture c'est honorer la terre. Nous, avec l'électroculture, on honore l'électricité, on honore la vie en quelque sorte.

Je vous remercie je vous dis bonne expérimentation, bonne découverte et à bientôt.

Legrand Eric - Chemin de la Core, 6 - 6800 Bras-haut - 0495/31.49.82

Un grand merci à Loïc Etcheberry qui m'a permis de reprendre ses explications.

Plus d'informations sur l'électroculture: Vidéo: L'électroculture, comprendre facile et rapide par Loïc Etcheberry (6 min) • Site internet de Yannick Van Doorne: www.electroculturevandoorne.com • Page Facebook Artisans-dinandiers Legrand (fabrication de pyramides, cônes de basalte, antennes, ...)

Ouverture d'une épicerie coopérative bio & locale à Nassogne



L'épicerie de la Mauvaise Herbe
Place Communale, 7 - 6950 Nassogne
www.lamauvaiseherbe.bio - Facebook: La Mauvaise Herbe

🕒 **Mardi, mercredi, vendredi, de 8h30 à 18h30 ;
Samedi, de 8h30 à 16h30.**

Quel est l'objectif de La Mauvaise Herbe ?

La coopérative vise à renforcer la souveraineté alimentaire locale en développant les circuits courts.
Son but ultime est de faciliter l'installation de jeunes dans des projets de production agricole.



Ce que La Mauvaise Herbe apporte à Nassogne

Agriculture bio

- De l'ultra local, ultra frais, ultra sain, ultra bon !
- Des rémunérations justes pour les agriculteur-riche-s
- Des coups de mains pour les producteur-riche-s
- Une agriculture bénéfique à notre environnement

Épicerie bio & locale

- Pouvoir manger bio et/ou local à Nassogne
- Favoriser les producteur-riche-s locaux
- Des marges fixes et connues de tous
- Des prix avantageux pour les coopérateur-riche-s
- Des paniers suspendus solidaires

Ateliers et formations

- Apprendre la permaculture
- Echanger nos savoir-faire
- Gagner en autonomie
- Allier théorie et pratique
- Accueillir des stagiaires dans nos fermes

Une coopérative, qu'est-ce que c'est ?

Une coopérative est une société détenue et pilotée par l'ensemble des coopérateur-riche-s qui la composent et qui poursuivent ensemble un même objectif.

Une coopérative, comment ça fonctionne ?

Tou-te-s les coopérateur-riche-s sont invité-e-s à participer à la vie de la coopérative, que ce soit en proposant un coup de main, en prenant part aux décisions lors des Assemblées Générales, ou plus simplement en faisant leurs courses à l'épicerie !

La gestion quotidienne est assurée par une équipe de permanent-e-s rémunéré-e-s par la coopérative.

Comment devient-on coopérateur-riche ?

Il suffit d'acheter au moins une part ! Chaque part coûte 100 €, et personne ne peut détenir plus de 50 parts (5000 €).

Etre coopérateur-riche: quels avantages ?

- une ristourne permanente de 5% sur vos courses à l'épicerie,
- une réduction d'impôts de 45% de la valeur de vos parts (personnes physiques),
- la possibilité de participer aux assemblées générales annuelles : un-e coopérateur-riche = une voix,
- la possibilité de décider ensemble à quels projets nous voulons allouer nos bénéfices.



**Pour devenir coopérateur-riche
suivez le guide sur
www.lamauvaiseherbe.bio
ou rendez-vous à l'épicerie.**

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.



EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence médicale, appelez le

112



ambulance et pompiers

En cas d'urgence nécessitant une protection, appelez le

101



Police

+ SOS



En cas d'idées suicidaires, appelez le Centre de prévention du suicide au

0800 32 123

7j/7, 24h/24

En cas de violence sexuelle (*adulte ou enfant*), vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans le Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.



DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE

Vous vivez une situation de violence conjugale et vous avez besoin de soutien (*en tant que victime, auteur ou professionnel*). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au

0800 30 030

ou envoyez un message via le chat sur ecouteviolencesconjugales.be

Vous craignez d'avoir des comportements violents envers votre partenaire ou vos enfants ?

Contactez les professionnels de Praxis

Vous avez besoin de parler, appelez

107

7j/7, 24h/24

Tchat pour femmes migrantes, victimes de violence (*en Français, Espagnol, Anglais, Soom-maali, Pulaar, Peul, Fulani, Bassa, Tigrinya, Amharic, Soussou-Malinke*) www.we-access.eu/fr/tchattez-avec-nous

Vous avez connaissance d'une situation de violence sur un enfant (*négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle*) appelez l'équipe SOS Enfants de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne Ecoute-Enfants au

103

9h à minuit, 7j/7

Vous avez été victime de violence sexuelle, appelez SOS Viol (*pour adulte et adolescent-e*) au

0800 98 100

ou envoyez un message via le chat des CPVS sur violencessexuelles.sittonet/chat

Ouverture 15h/semaine voir horaires sur le site

Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig?
> [Link naar de Nederlandstalige versie](#)



— LE CPAS PEUT VOUS AIDER

L'Etat fédéral et la Région wallonne ont pris toute une série de mesures afin d'aider les ménages à surmonter leurs difficultés financières suite à la crise sanitaire.



LE CPAS PEUT VOUS AIDER

- Aide au logement
- Aide pour familles en difficulté
- Aide en matière d'énergie
- Aide financière
- Besoins de première nécessité
- Surendettement et factures impayées
- Aide médicale (frais de santé, soins psychologiques)
- ...

Avec la crise, votre situation a peut-être changé !

Informations subsides COVID 19

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Ces aides d'adressent à toutes les personnes dont l'état de besoin est constaté et qui subissent les répercussions de la crise du COVID-19 et non aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration.

Il peut s'agir d'aide alimentaire, d'aide en matière d'énergie, de logement, de santé, financière, d'aide psychosociale, ...

Durant la crise, vous avez également pu reporter des délais de paiement de crédits, pour votre énergie ou votre loyer mais les factures commencent à s'accumuler.

Avant de tomber dans la spirale du surendettement, notre service de médiation de dettes peut aussi vous aider de différentes manières, soit via une guidance ou une gestion budgétaire, soit en négociant des plans de paiement à l'amiable avec vos créanciers.

Ne craignez pas de pousser la porte du C.P.A.S. Notre équipe sociale est là pour vous accueillir en toute discrétion et répondre au mieux à vos besoins.

Nos services sont accessibles, tous les jours ouvrables, sur rendez-vous au 084/37.03.90.

La maison des aînés à Forrières



Moments de rencontre agréments d'activités de loisirs: jeux de société, activités créatives, ...

→ Cours de gym Viactive : le 1^{er} mardi du mois.

→ Ateliers de mémoire: le 3^{ème} mardi du mois.

→ Anniversaire des isolés de plus de 70 ans: le dernier jeudi du mois.

Qui ? Toutes les personnes de plus de 50 ans de l'entité de Nassogne.

Quand ? Le mardi et le jeudi, de 14h à 17h. En raison de la situation sanitaire, de nombreuses activités peuvent être suspendues, reportées ou annulées. Il vous est conseillé de vous renseigner avant de vous déplacer.

Où ? A Forrières, Place des martyrs (ancien presbytère). Possibilité de faire appel au service mobilité du CPAS pour les déplacements (084/37.03.90 - 2 €/activité).

Plus d'infos ? 084/43.38.61 (mardi et jeudi, de 14h à 17h)

— QUAND SOLIDARITÉ RIME AVEC PLAISIR —



Le Prix Farniente, dont on vous a déjà parlé, vise à susciter l'envie de lire auprès des adolescents et des jeunes déficients visuels, en leur proposant chaque année 10 romans.

C'est ainsi qu'est né le **projet Éléonore**, permettant aux ados aveugles et malvoyants de la francophonie, au sens large, de participer eux aussi à ce prix littéraire.

Chaque année, les 10 romans sélectionnés sont enregistrés et diffusés ensuite par la Ligue Braille et l'asbl La Lumière, créant ainsi une chaîne de solidarité entre jeunes.



Depuis, 2016, la **Bibliothèque Communale de Nassogne** et une vingtaine d'ados, âgés de 12 à 20 ans, s'appliquent à mettre en voix l'un de ces romans.

Pour cette année 2020, bien particulière pour nous tous, 32 jeunes nassognards se sont portés volontaires pour l'enregistrement de deux livres :

- « Et la lune, là-haut » de Muriel Zurcher – Ed. Thierry Magnier
- « Si loin de l'arbre » de Robin Benway – Ed. Nathan Jeunesse



De nombreuses heures d'enregistrements, mêlées de chuchotements, de lapsus, de fous rire et de joie, pour un total de 695 pages.

Plaisir de lire, partage de la passion, entraide et solidarité étaient au rendez-vous de ce très beau projet citoyen. Comme le disent si bien certains de nos jeunes:

« Un petit geste comme celui-ci peut faciliter la vie de certains. »

« Rendre la lecture possible pour les autres ! »

« Je me suis dit que c'était une très belle action, qu'on peut aider les autres facilement, et qu'on n'a pas tout le temps l'opportunité de pouvoir faire ça. »

« Se dire que nos voix vont être écoutées par plein de personnes, même dans différents pays, ça fait chaud au coeur ! »

« Ça m'a apporté le sourire, et puis voir le résultat final est quand même une petite fierté ! »



Il est agréable de voir autant de jeunes se donner au maximum pour d'autres, d'offrir leur temps et de partager leur voix aux récits qu'ils affectionnent une belle expérience qui continuera sans nul doute dans les années à venir.



Merci à Aëlys, Armelle, Bastien, Camille H., Camille L., Charlotte, Chloé C., Chloé L., Clara, Clément, Elioth, Evangéline, Henri-James, Inès E., Inès G., Julia, Laureline, Lémonie, Liam, Lisa, Lise, Louise, Lulani, Lysandre, Marine, Méva, Nathan, Noah, Noé, Pauline, Satheen et Ysaline pour votre soutien et votre motivation !



Pour suivre les aventures de nos ados lecteurs abonnez-vous à notre page Instagram "Biblio-ludothèque Nassogne".



Pour plus d'infos:

Bibliothèque communale de Nassogne
084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com
Facebook: Bibliothèque Ludothèque Nassogne

RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Pour l'information de nos lecteurs, nous reprenons ci-dessous la liste de toutes les activités sportives et de bien-être qui sont dispensées au sein de notre commune. Plusieurs sont praticables par une grande majorité d'entre vous, quel que soit votre âge ou votre condition physique.

En raison de la crise sanitaire actuelle, la plupart des activités sont temporairement suspendues. Les personnes de référence reprises dans la liste se feront néanmoins un plaisir de vous donner de plus amples renseignements et de vous tenir informés de la situation.

Vous souhaiteriez mettre en place une activité sportive ou de bien-être réservée aux valides ou moins valides ? N'hésitez pas à contacter l'échevin des sports, bien-être et santé:

André Blaise - 0478/88.33.45 - blaisean@msn.com.

Arts martiaux

L'ART DU CHI - AMBLY

Chemin Entre-Deux-Bancs, 4 (école)

① Brigitte Bertrand: 0479/35.81.01
brigbertrand@live.fr
www.artduchi.be

⌚ - Tai Chi: mardi, de 18h30 à 19h45 (débutant) et de 19h à 20h30 (expérimenté).

- Qi Gong (méditation): mercredi, de 9h30 à 11h.

JUDO UCHI MATA - FORRIÈRES

Complexe sportif - Rue des alliés

① Marjorie PIROTTE: 0494/72.11.93
marjoriepirotte@skynet.be
www.judoclubuchimata.be

⌚ Mardi, de 18h à 21h30; mercredi, de 18h30 à 20h30; samedi, de 17h à 21h30; dimanche, de 10h à 12h.

JU-JUTSU CLUB - FORRIÈRES

Complexe sportif - Rue des Alliés

① Ari LANNOY: 0497/18.67.91
arilannoy@gmail.com
www.jjcf.be

⌚ Vendredi, de 18h30 à 19h30 (6 à 12 ans) et de 19h30 à 21h30 (+ de 13 ans).

Badminton

LA PLUME DE NASSOGNE (badminton loisirs)

Hall omnisports - Rue du Vivier, 12b

① Kathy FISCHBACK: 0495/93.21.12
kathy.fischback@gmail.com

⌚ Mercredi, de 20h à 22h (rencontres amicales).

BADMINTON - MASBOURG

Maison de village - Rue les grands prés

① Florian DUPIERREUX: 0498/71.25.54
⌚ Mardi, de 20h à 22h (rencontres amicales)

Centres équestres

ASBL LES QUATRE SAISONS - AMBLY

Rue Principale, 36

① Catherine BIHAIN: 0476/52.72.09
info@chevalmonami.be
www.chevalmonami.be

Centre d'hyppothérapie et poney-club.

ELEVAGE DE LA PÉPINETTE - AMBLY

Rue d'Harsin, 28

① Jean-Marie LEPAGE: 0473/99.92.66
elevagedelapepinette@gmail.com

Promenades en attelage - élevage de chevaux Haflinger.

ECURIE DE LA COLLINE - FORRIERES

Route d'Ambly, 9

① Alicia MASSON: 0478/78.42.18
ecuriedelacolline@hotmail.com

Stages d'équitation et mini-ferme (accessibles à partir de 3 ans).

VAGABOND'ÂNES ASBL - FORRIERES

Rue de Lesterny, 46

① Myriam HEUZER: 0474/2120.71
myriam.heuzer@gmail.com

Coaching accompagné avec ânes et ateliers.

LA GATTE D'OR ASBL - HARSIN

Chemin sur le Foy, 4D

① Jean-Marie PAQUE: 0472/06.68.68
jean-marie-paque@skynet.be
www.lagattedor.be

Centre aéré et de loisirs pour enfants; balades en poney, accompagnées ou non.

Club canin

LES CAWETS ASBL - NASSOGNE

Chemin de Freyr

① Thierry Lallemand: 0476/47.68.51
farouknassogne@gmail.com
www.lescawets.be

⌚ Dimanche matin.

Danse

DANSE DE SALON - BANDE

Salle La petite Europe - Grand rue, 48

① Pierre LEBUSSY: 084/34.42.11

⌚ Réservé aux danseurs (de la commune) qui suivent les cours de danse à Marche; pas d'horaire fixe.

YAKAA DANCE - MASBOURG

Maison de village - Rue les grands prés

① Nadia DEL BIONDO: 0476/81.53.73
info@yakaadance.be

⌚ Lundi, de 16h30 à 21h30; mercredi, de 14h à 21h30; jeudi, de 17h à 21h30.

COURS DE DANSE AFRICAINE - GRUNE

Salle Saint-Pierre - Rue du centre, 11

① Bruna BETTIOL: 0496/60.32.19
b.bettiol@gmail.com

⌚ Un dimanche sur 2, de 10h30 à 12h30.

Fitness

CARDIO-FITNESS - FORRIERES

Maison de village - Rue des alliés, 44

① Tania LEBOUTTE: 0471/80.03.27
tanialeboutte@hotmail.com

⌚ Mercredi, de 19h30 à 20h30.

Football

FC BANDE

Grand rue

① Eddy DELVAUX: 0475/63.23.86
ftriciaux@yahoo.fr

ROYAL SPORTIF CLUB FOOTBALL NASSOGNE

Rue des Clusères - Nassogne

Rue des alliés - Forrières

① Charles QUIRYNEN, secrétaire:
charles.quirynen@hotmail.com
0473/48.00.70

Gymnastique pour aînés

GYM ENEO SPORT - FORRIERES

Maison de village - Rue des alliés, 44

- ① Marie des Neiges DE VINCK: 0491/89.08.07
dembourdevinck@skynet.be
- 🕒 Mardi, de 10h45 à 11h45.

GYM SENIOR ENEO - NASSOGNE

Hall omnisports - Rue du Vivier, 12b

- ① Marie-Rose RONSMANS: 084/21.08.10
ronsmans@outlook.com
- 🕒 Jeudi, de 15h30 à 16h30.

VIACTIVE GYM DOUCE - FORRIERES

Maison des aînés

- ① Maison de aînés: 084/43.38.61
- ① 1^{er} mardi du mois.

Jogging

JE COURS POUR MA FORME

- ① André BLAISE, échevin des sports: 0478/88.33.45 - blaisean@msn.com
- Avec la précieuse collaboration de Nathalie, Anthony, Philippe, Raphaël (animateurs-trice).

Marche, randonnée

MARCHE NORDIQUE

- ① André BLAISE, échevin des sports: 0478/88.33.45 - blaisean@msn.com
- Avec la précieuse collaboration de Bruno Tonglet (moniteur): 084/36.71.07.

LES MARCHEURS DE LA MASBLETTE

Maison de village - Rue les grands prés

- ① Jean-François GÉRARD: 084/21.01.86 - 0474/41.98.98
president-masblette@hotmail.com
www.m-m-masbourg.be

Pêche

ASBL COMITÉ LES GOFFES - NASSOGNE

Étang des Goffes - Rue du Thier des Gattes

- ① Mami Weyders: 0475/59.23.47
mamawd@skynet.be
- 🕒 À partir du premier mercredi d'avril: mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.

ROYALE AMICALE DES PÊCHEURS DE FORRIÈRES (RAPF)

Rue de la Chavée

- ① Marc CUGNON: 0494/90.14.80
m.cugnon@skynet.be
www.fhpsbl.be
- Pêche en rivière et dans l'étang communal de Forrières.

Self défense

SELF DEFENSE - FORRIERES

Complexe Sportif

- ① Bernard Pajak: bernardpajak@hotmail.com
- Les cours de self-défense s'adressent à tous, quel que soit l'âge et/ou la condition physique. Les entraînements vont de la simple (re)mise en forme à l'initiation aux techniques de combat, en passant par la pratique pour le plaisir du geste. Chacun choisit son programme !

Scrabble

SCRABBLE - FORRIERES

Salle du Patronage - Rue de la Ramée, 2

- ① Georges HOTUA: 084/21.32.85
georges.hotua@belgacom.net
- 🕒 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mercredi du mois, de 20h à 22h.

Sport moteur

PLAY MOB WHEEL MOTOR CLUB

- 🕒 Hugues BURNAY - Philippe Galderoux - Fabrice Libert: playmobwheel@outlook.be
- Balades en mobylette entre potes (durant toute l'année).

Subbuteo

WAMME SUBBUTEO CLUB - BANDE

- Salle La petite Europe - Grand rue, 48
- ① Jean GROSSENT: 0489/33.38.03
jeangrosdent@gmail.com
- 🕒 Jeudi, de 19h à 21h (entraînement).

Tennis

TENNIS CLUB NASSOGNE

Rue du Vivier, 12b

- ① Serge Lamine (président): 0479/90.99.98 ;
secretariat@tcnassogne.be
www.tcnassogne.be
- Ecole de tennis: François TUBEZ: 0497/20.69.55
- 🕒 Ecole de tennis (hiver - hall omnisports): lundi, de 16h à 22h ; mercredi, de 13h à 17h.

Tennis de table

TENNIS DE TABLE BIERMONFOY - NASSOGNE

Hall omnisports - Rue du Vivier, 12b

- ① Gaël LARDOT: 0473/33.36.22
gael@lardot.com
www.biermonfoy.be
- 🕒 Mardi, de 18h à 20h ; jeudi, de 17h30 à 23h ; samedi, de 18h à 23h.

TENNIS DE TABLE LOMME - FORRIERES

Maison de village - Rue des alliés, 44

- ① Marc TIMMERMANS: 0495/38.52.56
tim.marc@skynet.be
www.ttlomme.be
- 🕒 Mardi, de 17h30 à 21h15 ; jeudi, de 19h30 à 21h ; vendredi, 17h30 à 21h15.

Vélo/VTT

JE PEDALE POUR MA FORME

- ① André BLAISE, échevin des sports: 0478/88.33.45 - blaisean@msn.com
- Avec la précieuse collaboration de Martine et Thibaud (coachs).

LES DÉRAILLÉS (VTT) - FORRIERES

Complexe Sportif - Rue des alliés

- ① Jérémy LAHURE: 0479/21.64.15
les-derailles@outlook.be
- 🕒 Balades organisées chaque dimanche matin - prendre contact avec Jérémy car le lieu de départ diffère à chaque sortie !

CYCLOS LES DOLMENS - FORRIERES

Place des Martyrs

- ① Michel THEMANS: 0495/67.22.29
michel.themans@gmail.com
- 🕒 Dimanche matin (du 3^{ème} dimanche de mars au 3^{ème} dimanche d'octobre). Le programme de la saison peut être obtenu auprès de Michel.

Volley

CLUB DE VOLLEYBALL VSPORT ASBL - NASSOGNE

Hall omnisports - Rue du Vivier, 12b

- ① Michel COLAS: 0473/49.25.76
vsport@hotmail.be
- 🕒 Mercredi, de 17h à 18h30 ; vendredi, de 19h à 21h.

VOLLEYBALL CLUB FORMARCHE (FORRIÈRES - MARCHE)

- ① Evelyne DEGEYE: 0490/57.90.32
evelyne.degeye@belgacom.net
- 🕒 Le club n'est momentanément plus présent à Nassogne.

Yoga

YOGA KUNDALINI - AMBLY

Chemin Entre-Deux-Bancs, 4 (école)

- ① Anne FRANCE: 084/222.278
anne.france.nassogne@gmail.com
- 🕒 Lundi, de 18h45 à 20h15.

— AGENDA

La pandémie de Covid-19 bouleverse l'organisation de la plupart des activités reprises ci-dessous. N'hésitez pas à suivre l'évolution des mesures sur le site www.nassogne.be ou à contacter directement les organisateurs pour être informés de toute modification.

ACTIVITÉS RECURRENTES

Tous les dimanches matin (de mars à septembre)

Forrières - Randonnée VTT.

Org.: Club VTT Les déraillés - Jérémy Lahure - 0479/21.64.15 - les-derailles@outlook.be.

Tous les lundis

Nassogne - Jeu de Pétanque.

D'avril à octobre (par beau temps), 16h, plaine de jeux près du Hall omnisports. Org.: 3x20 de Nassogne - Ronsmans M.-R. - 084/21.08.10.

Nassogne - Cours d'anglais.

Ancienne école communale, de 10h à 11h et de 11h à 12h. Reprise des cours en septembre. Org.: Choque Jean-Pol - 084/21.09.46.

Tous les mardis

Masbourg - Badminton.

Maison de village, 20h. Org.: F. Dupierreux - 0498/71.25.54.

Forrières - Cours de gymnastique.

Maison de village, de 11h à 12h. Org.: Club Eneo Sport.

Le 1^{er} mardi du mois

Nassogne - Marche guidée de +/- 7 km.

Départ en covoiturage à 13h30, Place communale. Org.: 3x20 de Nassogne - Rome Alice - 084/21.06.78.

Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois

Nassogne - Après-midi rencontre. Goûter, jeux de cartes, jeu de scrabble ou de société, ... Maison de village, dès 15h. Org.: 3x20 de Nassogne.

Le 3^{ème} mardi du mois

Charneux - Rencontre en wallon: Copin'rêyes a Tchârneû. Maison de village, à 20h. Org.: Lès copinerêes ô Tchôrné - 0473/93.03.82.

Marche - Ciné-Seniors à Marche-en-Famenne.

De septembre à juin, Cinépointcom Marche, à 14h. Org.: 3x20 de Nassogne et Amicale des Aînés de Bande - R. Heuschling - 084/46.88.84.

Tous les mercredis

Forrières - Réunion des aînés. Activités diverses (scrabble, jeux de cartes, jeux de société, tricot, crochet, ...); collation (1,50 €). Salle du Patronage, de 14h à 17h. Une activité spéciale est organisée chaque 3^{ème} mercredi du mois. Org.: Séniors Amitiés Forrières.

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois (et s'il y a lieu le 5^{ème})

Forrières - Scrabble duplicate. Salle du patronage, 20h. Org.: Le Club des Crabbles - Georges Hotua - 084/21.32.85 - georges.hotua@belgacom.net.

Le 3^{ème} mercredi du mois

Forrières - Activités spéciales pour les aînés. Salle du patronage, de 14h à 17h. Org.: Séniors Amitiés Forrières.

Tous les jeudis

Nassogne - Cours de gymnastique pour les aînés. Hall omnisports, de 15h30 à 16h30. Org.: Eneo Nassogne - 084/21.08.10.

Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois

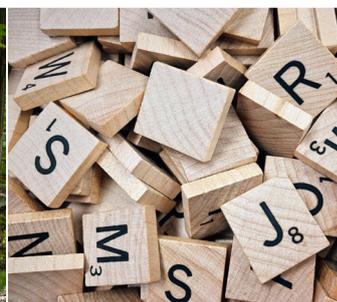
Bande - Activités diverses. Cartes, jeux de société, goûter, balades en forêt organisées par les membres, boîte à livres (ouverte à tous les citoyens de l'entité). Salle La Petite Europe, de 14h à 17h30. Org.: Amicale de Bande.

Le 3^{ème} jeudi du mois (sauf exceptions)

Nassogne - Repas mensuel du CPAS. Ouvert à tout habitant de l'entité de Nassogne. Maison rurale, à 12h. Réservation indispensable: 084/37.03.90.

Un dimanche sur deux

Grune - Cours de danse africaine. Salle Saint-Pierre, de 10h30 à 12h30. Org.: Bruna Bettiol - 0496/60.32.19.



Le Centre culturel de Nassogne

*vous souhaite
une année nouvelle
riche en découvertes !*



« Les Nouvelles Aventures
du P'tit Joseph »
de et par Joseph Collard

« SurVOLTées »
par les Swingirls



Suite aux mesures sanitaires actuelles ...

les événements culturels sommeillent ou sont tout simplement postposés !

*N'hésitez pas à surfer sur notre site internet www.ccnassogne.be
ou sur notre page facebook afin de prendre connaissance de notre programmation.
Au plaisir de vous revoir toutes et tous autour de notre programmation future.*

L'équipe du Centre culturel

JANVIER 2021

24/01

Bande - Marche ADEPS. Parcours de 5, 10, 15 et 20 km. Départ de 8h à 15h30, salle La petite Europe. Org.: Charlotte au fil du temps - Frany Brilot - 084/34.49.22 - 0477/41.38.80.

Forrières - Spectacle (cirque-danse): Hands some feet. 1^{ère} partie par Yakaa Dance. Maison de village, à 16h. Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21.49.08 - info@ccnassogne.be - www.ccnassogne.be.

FEVRIER 2021

14/02

Nassogne - Spectacle (musique): Survoltées. Par les Swingirls. Maison rurale, à 17h. Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21.49.08 - info@ccnassogne.be - www.ccnassogne.be.

15 au 18/02

Nassogne - Stage conte & nature. Stage artistique 8-12 ans. Maison rurale, de 9h à 16h. Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21.49.08 - info@ccnassogne.be - www.ccnassogne.be.

27/02

Nassogne - Conférence sur le burn-out. Par Anne Everard. Maison rurale, à 20h15. Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21.49.08 - info@ccnassogne.be - www.ccnassogne.be.



ANNONCEZ VOS EVENEMENTS...

Vous êtes une association, une asbl et vous organisez un évènement sur l'entité de Nassogne ? Vous souhaitez le diffuser dans le bulletin communal, sur le site internet et la page facebook de la commune ? Dans ce cas, n'hésitez pas ...

Transmettez vos informations, affiches, flyers, photos (libres de droit et avec mention du copyright)

par mail à informations@nassogne.be

ou remplissez le formulaire en ligne sur le site www.nassogne.be.

Il n'est jamais trop tôt pour annoncer un événement, même si vous ne disposez pas encore de toutes les infos pratiques! Transmettez-nous celles dont vous disposez déjà. Une mise à jour régulière des données permet de compléter le calendrier tout au long de l'année.

MARS 2021

13/03

Masbourg - Tout P'tit Festival. Après-midi parents-bébés. Maison de village, dès 14h. Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21.49.08 - info@ccnassogne.be - www.ccnassogne.be.

27/03

Nassogne - Spectacle (musique): 100 ans de chanson française. Par Michel Desaubies. Maison rurale, à 20h15. Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21.49.08 - info@ccnassogne.be - www.ccnassogne.be.

AVRIL 2021

06 au 09/04

Nassogne - Stage cuisine et nature: La cuisine du verger. Stage 6-12 ans. Maison rurale, de 9h à 16h. Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21.49.08 - info@ccnassogne.be - www.ccnassogne.be.

24/04

Bande - Spectacle (Théâtre): Rage dedans. Par Jean-Luc Piraux. Salle La petite Europe, à 20h15. Org.: Centre Culturel de Nassogne - 084/21.49.08 - info@ccnassogne.be - www.ccnassogne.be.

**Malgré le contexte sanitaire, la magie de Noël s'est emparée de notre commune.
Merci à tous les citoyens qui ont contribué à rendre la période des fêtes
magique et féerique.**



Retrouvez toutes les photos sur le site www.nassogne.be
et n'hésitez pas à nous transmettre les vôtres pour compléter l'album.



COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

1

Restez à la maison si vous êtes malade.



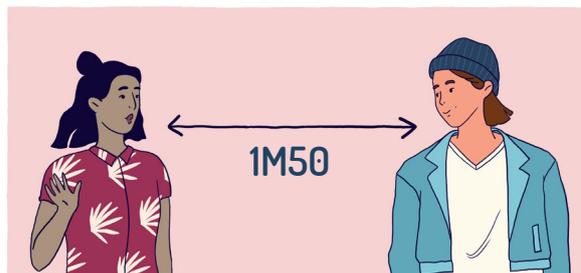
2

Lavez-vous les mains régulièrement.



3

Gardez 1,5 mètre de distance avec les autres personnes.



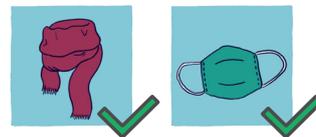
4

Évitez autant que possible de voir d'autres personnes.
Utilisez le téléphone, le chat, les emails.



5

Lorsque vous vous trouvez dans l'espace public, couvrez votre bouche et votre nez avec un masque ou une alternative (ex : foulard).



Porter un masque n'est pas suffisant, il est plus efficace de bien respecter les distances de sécurité et les règles d'hygiène.

PARTAGEZ LES BONS RÉFLEXES,

PAS LE VIRUS.

WWW.INFO-CORONAVIRUS.BE

.be

Une initiative des autorités belges